



CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL

Réseau COOPERE 34

Adhérer à COOPERE 34 est une démarche volontaire qui suppose de partager des valeurs communes et de participer à la réalisation des objectifs dans une logique de construction et de réflexion collective. Etre membre d'un réseau, c'est la possibilité d'apporter vos expériences et de vous enrichir de celles des autres.

COOPERE 34 propose des outils d'information et de mutualisation qui permettent d'être au fait des activités d'EEDD dans l'Hérault et en région Languedoc-Roussillon grâce à sa collaboration étroite avec le GRAINE Languedoc-Roussillon et les réseaux départementaux EEDD du LR.

I. POURQUOI ADHERER ?

I.1. Etre en relation avec les autres acteurs

La mission première de COOPERE 34 est de créer des espaces afin de permettre aux acteurs de se rencontrer et d'échanger sous différentes formes.

I.2. Echanger et mutualiser

COOPERE 34 se donne pour mission d'accompagner, à leur demande, les acteurs de terrain dans le développement de leurs projets, de leurs actions éducatives, de leurs compétences et de leurs emplois. Cette mission prend différentes formes :

- l'animation de **réseaux thématiques** permettant aux acteurs de terrain d'échanger sur leurs pratiques, de se co-former
- l'**organisation de journées de travail et d'échanges** permettant à chacun des participants d'enrichir son savoir-faire pédagogique, de rencontrer de nouveaux acteurs et partenaires ou encore de développer ses connaissances sur un sujet particulier.

I.3. Etre conseillé, accompagné et formé

COOPERE 34 tente d'apporter des réponses à l'ensemble des porteurs de projets d'EEDD les sollicitant pour recueillir informations et conseils dans le montage de leur projet territorial, associatif et/ou pédagogique.

Le réseau anime le **Tableau de bord de l'EEDD** sur le territoire départemental, cet outil en ligne est mis à disposition de ses adhérents afin de leur permettre une meilleure gestion de leurs structures.

COOPERE 34 organise des **formations** répondant aux besoins de ses membres. Par ailleurs, il représente les structures héraultaises au Comité de pilotage régional 'formation' animé par le GRAINE LR. Il diffuse de l'information relative aux programmes de formations auprès de ses membres.

I.4. Etre visible et accéder à la communication

COOPERE 34 participe à la promotion de ses adhérents et de leurs activités via différents supports. Ses membres peuvent valoriser leur structure et leurs activités en :

- **déposant directement sur le site Internet de COOPERE 34 ses actualités** : COOPERE 34 relayera ces informations à travers ses outils de communication.
- figurant sur **l'annuaire départemental et régional des acteurs d'EEDD** en ligne sur le site.
- participant au **tableau de bord régional de l'EEDD** pour contribuer à la dynamique collective de lisibilité.

La communication et la mise à disposition de l'information est un point essentiel à l'animation de réseaux d'acteurs.

- **La cyberlettre COOPERE 34 est envoyée toutes les semaines à tous les adhérents de COOPERE 34 et partenaires**, aux autres réseaux d'EEDD et à tous ceux qui en ont fait la demande ou se sont inscrits librement. Elle informe sur les actions du réseau, les journées de rencontres ... globalement les actualités de l'EEDD dans le département, en région et au niveau national.
- **Le Cyberagenda** diffuse tous les quinze jours l'ensemble des animations, sorties, manifestations des membres et partenaires sur le mois à venir. Cet agenda électronique est envoyé aux medias et aux offices de tourisme.
- **Le site Internet** (<http://coopere34.org>) riche en informations générales et pratiques sur l'EEDD (agenda, annonces, forum, acteurs, ressources...) en lien avec la plateforme web des réseaux EEDD en Languedoc-Roussillon.
- **Le « Baie » est le magazine EEDD du GRAINE LR et des adhérents en réseau du LR. Edité deux fois par an**, il donne l'actualité du GRAINE, valorise les expériences et les acteurs et traite dans sa partie centrale d'une thématique qui fait l'objet d'un approfondissement. Il est le fruit d'une rédaction collective.
- **Les listes de diffusion mails.**
 - La liste 'adh' permet aux membres de recevoir des informations, de communiquer entre eux, de poser des questions ou de diffuser des informations ponctuelles. Elle est régulée et modérée par COOPERE 34.
 - Des listes thématiques permettent aux personnes impliquées dans une commission ou un groupe de travail de recevoir et d'échanger des informations entre elles.

I.5. Rencontrer les autres acteurs de l'EEDD du département

COOPERE organise deux temps forts dans l'année :

- l'Assemblée générale qui permet de faire un bilan de l'année écoulée
- la journée de rentrée rassemble les membres afin de travailler sur les perspectives du réseau

COOPERE 34 développe des **dispositifs pédagogiques**. Ces derniers sont des **actions éducatives de nature collective ou campagnes de sensibilisation, portées et coordonnées par le réseau, dont l'action pédagogique est réalisée par les adhérents de COOPERE 34.**

Seules les associations membres peuvent réaliser les actions pédagogiques. Une convention formalise le partenariat et les engagements réciproques entre la COOPERE 34 et la structure animatrice membre.

I.6. Etre représenté

COOPERE 34 se donne une mission de **représentation des acteurs de terrain**, dans l'optique de :

- participer aux dynamiques de concertation territoriale liées à l'EEDD
- favoriser le développement des politiques publiques en matière d'EEDD
- participer à la prise en compte de l'EEDD dans d'autres mouvements associatifs et dans l'ensemble des politiques publiques.

Il participe à différentes instances (Comité de suivi de la convention cadre régionale EEDD, ...).

II. ADHERER, ÇA ENGAGE A QUOI ?

II.1. Partager des valeurs du réseau

Lors du travail sur le projet associatif les adhérents ont fait émerger les valeurs du réseau COOPERE 34 sous forme de quatre paires de valeurs :

- Coopération - solidarité
- Equité - diversité
- Autonomie - responsabilité
- Innovation - créativité

La recherche de traduction concrète et opérationnelle de ces valeurs est une préoccupation constante du réseau et de ses membres dans le cadre des actions en réseau.

II.2. S'engager pour le bon fonctionnement et la dynamique du réseau

Participer à l'Assemblée Générale et à la journée de rentrée

L'Assemblée Générale statue sur les questions fondamentales de l'association (projets, bilans). Elle est constituée de l'ensemble des membres, présents ou représentés, à jour de leur cotisation, chacun disposant d'une voix. En cas d'empêchement, un membre peut se faire représenter par un autre membre en lui délivrant un pouvoir par écrit. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, elle délibère à la majorité absolue sur les questions prévues à l'ordre du jour.

La journée de rentrée est plus informelle mais aussi importante pour la vie du réseau. Des enjeux stratégiques et les perspectives y sont débattues afin d'être validées en Conseil d'Administration.

Participer à l'ingénierie et l'évaluation des dispositifs pédagogiques

Lorsqu'une structure membre souhaite s'impliquer dans l'animation d'un dispositif pédagogique, il est indispensable de participer aux temps de travail collectifs relatifs à l'ingénierie du projet, à la mutualisation des outils, à la formation et à son évaluation.

Compléter le tableau de bord des associations EEDD en réseau

COOPERE 34 est activement impliqué dans l'opération nationale Tableau de Bord de l'EEDD en réseau.

Pour le réseau, le tableau de bord a pour objectifs de :

- renforcer la lisibilité des actions et des acteurs de l'EEDD
- orienter collectivement les activités d'EEDD dans le territoire au regard des réalités et des besoins de terrain
- se donner les moyens de co-construire des politiques territoriales avec ses partenaires

Pour les associations participantes, le tableau de bord permet de :

- réaliser un rapport d'activités en temps réel
- favoriser une meilleure lecture et maîtrise de leur activité
- fournir des éléments permettant de développer la communication avec les partenaires

La participation à un dispositif éducatif coordonné par COOPERE 34 implique pour l'association intervenante le remplissage du champ « publics et activités », au minimum sur le dispositif concerné.

Contribuer à la dynamique du site Internet de COOPERE 34

- En complétant et en actualisant la fiche de présentation en ligne de chaque structure membre
- En publiant les actualités (sorties, manifestations, ...) sur l'agenda en ligne ainsi que les offres d'emploi, de formation
- En contribuant à la rubrique « Vie du Réseau » pour valoriser un projet de vie associative ou de réseau

Respecter

- Les engagements indiqués dans les conventions de partenariat pour la réalisation d'animations
- Les salarié(e)s et la dynamique du réseau, en répondant à leurs invitations, même par la négative

II.3. S'impliquer davantage

Participer à des groupes thématiques

Ils regroupent un certain nombre d'adhérents intéressés par une thématique du champ de l'EEDD. L'inscription à des groupes thématiques se fait sur simple demande.

Participer à des dispositifs pédagogiques

Toute association membre du réseau peut participer aux dispositifs pédagogiques portés par COOPERE 34 après un an d'adhésion au réseau.

Etre membre du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'instance qui prend les décisions qui engagent l'association. Le Conseil d'Administration est garant de la mise en œuvre des projets. Ses membres sont élus en assemblée générale et peuvent venir en leur nom propre ou bien être représenté par leurs structures. En tout état de cause, ils sont élus pour agir dans l'intérêt de tous, du réseau afin de servir l'intérêt général.

Tout adhérent depuis plus d'un an, à jour de sa cotisation peut déposer sa candidature au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée générale.

Etre co-président

Les co-présidents sont élus lors de la première réunion du Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale pour un an. Ils sont élus afin de représenter le réseau non pas en leur nom, ni au nom de leur structures employeuse mais bien au titre d'élu du réseau départemental EEDD.

III. ENTRE MEMBRES, QUELS ENGAGEMENTS ?

III.1. Communiquer et valoriser les autres structures du réseau

Etre dans la bienveillance afin de s'inscrire dans une dynamique de réseau

- aller vers d'autres membres,
- être intéressés pour échanger sur ses démarches et participer à la dynamique de mutualisation,
- être présent dans des moments faits pour l'échange et la concertation,
- être dans un état d'esprit d'ouverture (partenariat, autres réseaux, innovation,...),
- contacter les autres membres du réseau travaillant sur la même thématique ou le même territoire,
- accepter de donner sans recevoir immédiatement,
- se présenter en tant que structure mais aussi structure membre d'un réseau lors de réunions partenariales ou de concertation

Tous ces éléments permettent de s'organiser pour être cohérents et limiter la concurrence sur le territoire.

III.2. Favoriser le montage de projets communs

En étant présent aux réunions.

En étant force de propositions.

III.3. Etre attentif aux activités des autres structures

III.4. Faire vivre COOPERE 34 dans le cadre de sa propre structure

L'ensemble des membres de COOPERE 34 s'engage à faire circuler les informations relatives à COOPERE 34 dans sa structure. Dans ce cadre, les membres sont invités à mettre à l'ordre du jour de leur AG la question de la participation au(x) réseau(x), et à le mentionner dans leurs rapports d'activités.

II.5. Participer aux orientations et connaître les décisions prises en Conseil d'administration.

Les dates et ordres du jour des réunions du Conseil d'Administration ainsi que les relevés de décisions sont envoyés aux membres.

Tout membre est invité à proposer des sujets à traiter en Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration est ouvert aux invités sur demande de ceux-ci.

Fait à Montpellier le 10 mars 2015

Bruno FRANC, co-président

